

CONDITIONS GENERALES LUXEMBOURGEOISE

1. **Conditions générales applicables** : Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus par la SARL H&S et priment toutes autres conditions.

L'acceptation d'une commande ou d'un devis par un client, emporte son acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et, sauf stipulation contraire ayant fait l'objet d'un accord écrit particulier et préalable, renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales ou particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, factures, lettres ou documents commerciaux généralement quelconques, même établis antérieurement. L'acheteur y renonce expressément en procédant à la commande rédigée sur ce document. Toutes autres conditions sont inopposables à la SARL H&S.

2. **Commande** : Toute commande sera ferme et définitive dès la signature par le client de l'offre / d'un bon de commande accepté par la SARL H&S et liera les deux parties.

À défaut de stipulation contraire expressément mentionnée sur l'offre / le bon de commande, les présentes conditions générales s'appliquent.

Les modifications apportées par le client à notre offre / bon de commande ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées. Le défaut de paiement de l'acompte n'autorise pas le client à se soustraire à sa commande et à ne pas payer le prix convenu.

3. **Prestations** : Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur l'offre / le bon de commande.

Toute nouvelle prestation fera l'objet d'une demande complémentaire. Toute demande spécifique devra être clairement stipulée sur le bon de commande sous peine de ne pas être considérée. Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et n'étant pas stipulés sur le bon de commande ne sont pas compris dans les prix indiqués. Toute prestation entamée est due intégralement. H&S Sàrl se réserve le droit de modifier son offre si la quantité et/ou la nature des prestations à envisager pour la bonne fin des travaux diffère(nt) de celle(s) prévues(s) sur le bon de commande.

4. **Prix** : Les prix et tarifs applicables sont ceux en vigueur à la signature de l'offre / de la commande et tous les devis s'entendent TVA non comprise. Ces prix s'entendent à l'**indice actuel des salaires de 921.40** et seront recalculés au prorata de l'évolution de celui-ci. Ils comprennent tout le matériel nécessaire à nos différentes interventions (suite bureautique complète, véhicule, GSM, secrétariat, Autocad, logiciel LuxEeb...).

Nos prestations seront facturées par tranche et payables à 15 jours date de facturation.

5. **Paiements** : Les paiements se feront comme suit :

Département sécurité et santé sur chantier : 30% à la commande, deux tranches de 30% pour la phase chantier et 10% pour de décompte.

Département énergie : 30% à la commande et décompte fin de chantier.

Département expertise : 30% à la commande et décompte fin de chantier.

Département pilotage chantier : Facture mensuelle étendue sur la durée du contrat.

Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée à H&S Sàrl dans les 10 jours à compter de la remise des rapports de travaux. À défaut, la facture sera considérée comme incontestée en temps utile. En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents. H&S Sàrl dispose toutefois du droit de porter ses litiges devant une autre juridiction en vertu du droit judiciaire.

Tout retard de paiement entraînera l'arrêt des travaux. Une fois le paiement effectué, les travaux recommenceront dès que le planning de la SARL H&S permettra de les intégrer à nouveau, sans que le client puisse réclamer une indemnité de retard. Toute facture est immédiatement exigible et payable au comptant sur le numéro de compte mentionné sur l'offre / le bon de commande. Toute contestation de facture devra nous parvenir par recommandé dans les 10 jours de son envoi en mentionnant l'objet de la contestation. Par le seul fait du défaut, même partiel, de paiement à l'échéance, le montant de nos factures sera majoré, de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, de 15 % avec un minimum de 150,00 euros à titre de clause pénale conventionnelle, sans préjudice de dommages et intérêts supplémentaires. En outre, toute somme due et non payée à l'échéance portera de plein droit, par la seule échéance du terme, sans mise en demeure, un intérêt de retard de 12 % l'an à dater de l'émission de la facture. Par ailleurs, si des factures sont payables à terme, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toute facture non échue. Si la SARL H&S n'exécute pas ses obligations essentielles, le client consommateur pourra suspendre ses obligations et réclamer une indemnité du même ordre après mise en demeure écrite restée infructueuse pendant 15 jours, sauf force majeure. Le non-paiement persistant permettra en outre à la SARL H&S de réclamer la résolution du contrat et tout autre contrat conclu avec le même client aux torts et griefs de celui-ci et réparation intégrale de son dommage suite à la résolution, outre les pénalités prévues ci-dessus.

La SARL H&S pour le « **Département sécurité et santé sur chantier** » se réserve la propriété des PGSS et avis préalable ainsi que les divers rapports jusqu'à complet paiement du prix. La SARL H&S se donne également le droit de suspendre les visites sur le chantier.

La SARL H&S pour le « **Département énergie** » se réserve la propriété des certificats CPE jusqu'à complet paiement du prix.

La SARL H&S pour le « **Département expertise** » se réserve la propriété des rapports jusqu'à complet paiement du prix.

6. **Délais** : Le délai indiqué est donné à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement et ne peuvent en aucun cas, constituer une rupture unilatérale du contrat.

Même dans ce cas, les circonstances suivantes nous libèrent du délai contraignant : les cas de force majeure ou circonstance indépendantes de notre volonté, le non-respect des conditions de paiement par le client, des changements décidés par le client en cours de travail, la non-transmission par le client d'informations réclamées et tout autre violation du contrat par le client. La survenance de tout événement indépendant de la volonté de la SARL H&S et en tout cas de force majeure qui empêche l'exécution du contrat dans les conditions initialement prévues, décharge la SARL H&S de toute responsabilité du chef de retard, et lui accorde le droit, moyennant notification par simple lettre recommandée, de mettre fin au contrat sans indemnité. Ce même droit est accordé au client dans les mêmes conditions.

SARL H&S exécutera le travail aux deux conditions ci-après, le maître de l'ouvrage mettra à disposition de notre bureau tous les plans et documents nécessaires au suivi du projet et les 30% d'acompte soldé.

7. **Force majeure** : sont considérés comme cas de force majeure, les grèves, lock-out, Covid, guerres, émeutes, irrégularités ou manque des moyens de transport, inondations et tout élément indépendant de notre volonté qui a pour effet de ralentir ou d'interrompre totalement ou partiellement nos visites.

8. **Droit de retrait** : SARL H&S se donne le droit de refuser l'accès sur un chantier ou dans un domicile pour manquement de la sécurité d'un membre du personnel (insalubrité, animaux dangereux non isolés, échafaudage instable, échelle en mauvais état, barrière mal fixée, et autres).

9. **Droit à l'image** : SARL H&S s'engage à respecter les dispositions de la législation relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel :

Quand nous traitons des données personnelles, nous le faisons dans le cadre strict de la réglementation. Nous veillons au respect de la vie privée de nos clients et à la sécurité des données qui nous sont confiées. Nous ne collectons que les informations qui sont nécessaires et nous ne les conservons que durant un laps de temps limité et adapté aux besoins.

H&S s'engage à respecter tous les droits du maître d'ouvrage pour qu'il garde le contrôle des traitements de données personnelles le concernant (Droit à l'information, Droit d'accès et de rectification, Droit d'opposition, Droit à la portabilité des données, Droit de contester une décision prise sur la base d'un processus automatisé, Droit à l'oubli, Droit à la limitation d'un traitement).

CONDITIONS GENERALES BELGIQUE

1. **Conditions générales applicables** : Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les contrats conclus par la SRL H&S Belgique et priment toutes autres conditions.

L'acceptation d'une commande ou d'un devis par un client, emporte son acceptation pleine et entière des présentes conditions générales et, sauf stipulation contraire ayant fait l'objet d'un accord écrit particulier et préalable, renonciation à se prévaloir de ses propres conditions générales ou particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, factures, lettres ou documents commerciaux généralement quelconques, même établis antérieurement. L'acheteur y renonce expressément en procédant à la commande rédigée sur ce document. Toutes autres conditions sont inopposables à la SRL H&S Belgique.

2. **Commande** : Toute commande sera ferme et définitive dès la signature par le client de l'offre / d'un bon de commande accepté par la SRL H&S Belgique et liera les deux parties.

À défaut de stipulation contraire expressément mentionnée sur l'offre / le bon de commande, les présentes conditions générales s'appliquent.

Les modifications apportées par le client à notre offre / bon de commande ne seront valables qu'à la condition que nous les ayons acceptées. Le défaut de paiement de l'acompte n'autorise pas le client à se soustraire à sa commande et à ne pas payer le prix convenu.

3. **Prestations** : Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur l'offre / le bon de commande.

Toute nouvelle prestation fera l'objet d'une demande complémentaire. Toute demande spécifique devra être clairement stipulée sur le bon de commande sous peine de ne pas être considérée. Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations et n'étant pas stipulés sur le bon de commande ne sont pas compris dans les prix indiqués. Toute prestation entamée est due intégralement. H&S Belgique SRL se réserve le droit de modifier son offre si la quantité et/ou la nature des prestations à envisager pour la bonne fin des travaux diffère(nt) de celle(s) prévue(s) sur le bon de commande.

4. **Prix** : Les prix et tarifs applicables sont ceux en vigueur à la signature de l'offre / de la commande et tous les devis s'entendent TVA non comprise. Ces prix s'entendent à l'indice actuel du **coût de la main d'œuvre (Activités immobilières)** selon site web Statbel et seront recalculés au prorata de l'évolution de celui-ci en début d'année. Ils comprennent tout le matériel nécessaire à nos différentes interventions (suite bureautique complète, véhicule, GSM, secrétariat, logiciel PEB, ...).

Nos prestations seront facturées par tranche et payables à 15 jours date de facturation.

5. **Paiements** : Les paiements se feront comme suit :

Département sécurité et santé sur chantier : 30% à la commande, deux tranches de 30% pour la phase chantier et 10% pour de décompte.

Département énergie : 30% à la commande et décompte fin de chantier.

Département expertise : 30% à la commande et décompte fin de chantier.

Département pilotage chantier : Facture mensuelle étendue sur la durée du contrat.

Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée à H&S Belgique SRL dans les 10 jours à compter de la remise des rapports de travaux. À défaut, la facture sera considérée comme incontestée en temps utile. En cas de litige, les Tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents. H&S Belgique SRL dispose toutefois du droit de porter ses litiges devant une autre juridiction en vertu du droit judiciaire.

Tout retard de paiement entraînera l'arrêt des travaux. Une fois le paiement effectué, les travaux recommenceront dès que le planning de la SRL H&S Belgique permettra de les intégrer à nouveau, sans que le client puisse réclamer une indemnité de retard. Toute facture est immédiatement exigible et payable au comptant sur le numéro de compte mentionné sur l'offre / le bon de commande. Toute contestation de facture devra nous parvenir par recommandé dans les 10 jours de son envoi en mentionnant l'objet de la contestation. Par le seul fait du défaut, même partiel, de paiement à l'échéance, le montant de nos factures sera majoré, de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, de 15 % avec un minimum de 150,00 euros à titre de clause pénale conventionnelle, sans préjudice de dommages et intérêts supplémentaires. En outre, toute somme due et non payée à l'échéance portera de plein droit, par la seule échéance du terme, sans mise en demeure, un intérêt de retard de 12 % l'an à dater de l'émission de la facture. Par ailleurs, si des factures sont payables à terme, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toute facture non échue. Si la SRL H&S Belgique n'exécute pas ses obligations essentielles, le client consommateur pourra suspendre ses obligations et réclamer une indemnité du même ordre après mise en demeure écrite restée infructueuse pendant 15 jours, sauf force majeure. Le non-paiement persistant permettra en outre à la SRL H&S Belgique de réclamer la résolution du contrat et tout autre contrat conclu avec le même client aux torts et griefs de celui-ci et réparation intégrale de son dommage suite à la résolution, outre les pénalités prévues ci-dessus.

La SRL H&S Belgique pour le « Département sécurité et santé sur chantier » se réserve la propriété des PSS et avis préalable ainsi que les divers rapports jusqu'à complet paiement du prix. La SRL H&S Belgique se donne également le droit de suspendre les visites sur le chantier.

La SRL H&S Belgique pour le « Département énergie » se réserve la propriété des certificats CPE jusqu'à complet paiement du prix.

La SRL H&S Belgique pour le « Département expertise » se réserve la propriété des rapports jusqu'à complet paiement du prix.

6. **Délais** : Le délai indiqué est donné à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à aucun dédommagement et ne peuvent en aucun cas, constituer une rupture unilatérale du contrat.

Même dans ce cas, les circonstances suivantes nous libèrent du délai contraignant : les cas de force majeure ou circonstance indépendantes de notre volonté, le non-respect des conditions de paiement par le client, des changements décidés par le client en cours de travail, la non-transmission par le client d'informations réclamées et tout autre violation du contrat par le client. La survenance de tout événement indépendant de la volonté de la SRL H&S Belgique et en tout cas de force majeure qui empêche l'exécution du contrat dans les conditions initialement prévues, décharge la SRL H&S Belgique de toute responsabilité du chef de retard, et lui accorde le droit, moyennant notification par simple lettre recommandée, de mettre fin au contrat sans indemnité. Ce même droit est accordé au client dans les mêmes conditions.

SRL H&S Belgique exécutera le travail aux deux conditions ci-après, le maître de l'ouvrage mettra à disposition de notre bureau tous les plans et documents nécessaires au suivi du projet et les 30% d'acompte soldé.

7. **Force majeure** : sont considérés comme cas de force majeure, les grèves, lock-out, Covid, guerres, émeutes, irrégularités ou manque des moyens de transport, inondations et tout élément indépendant de notre volonté qui a pour effet de ralentir ou d'interrompre totalement ou partiellement nos visites.

8. **Droit de retrait** : SRL H&S Belgique se donne le droit de refuser l'accès sur un chantier ou dans un domicile pour manquement de la sécurité d'un membre du personnel (insalubrité, animaux dangereux non isolés, échafaudage instable, échelle en mauvais état, barrière mal fixée, et autres).

9. **Droit à l'image** : SRL H&S Belgique s'engage à respecter les dispositions de la législation relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel :

Quand nous traitons des données personnelles, nous le faisons dans le cadre strict de la réglementation. Nous veillons au respect de la vie privée de nos clients et à la sécurité des données qui nous sont confiées. Nous ne collectons que les informations qui sont nécessaires et nous ne les conservons que durant un laps de temps limité et adapté aux besoins.

H&S Belgique s'engage à respecter tous les droits du maître d'ouvrage pour qu'il garde le contrôle des traitements de données personnelles le concernant (Droit à l'information, Droit d'accès et de rectification, Droit d'opposition, Droit à la portabilité des données, Droit de contester une décision prise sur la base d'un processus automatisé, Droit à l'oubli, Droit à la limitation d'un traitement).